

DÉPARTEMENT
ISÈRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE

N° D'ORDRE
07/2026

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration du 5 Mars 2026

Objet :

Ressources Humaines
– Ajustement des
effectifs et emplois

Présents : Michel VENDRA, Président du CCAS, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY, Conseillères Municipales, Marie-Hélène GRENIER, Cécile PIERRIER, Membres Qualifiés, Cécile COIGNÉ, Philippe GUERIN, Membres Nommés.

Absents : Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Adjointe, Denis LAQUAZE, Membre qualifié, Hajera TURKI, Mylène GOURGAND, Conseillères municipales.

Pouvoirs : Denis LAQUAZE, a donné pouvoir à Nathaly TAVERNIER, Marie Frédérique DI RAFFAELE a donné pouvoir à Michel VENDRA.

Date convocation : **27 Février 2026**

Nombre de membres en exercice : **13**

Nombre de membres présents : **7**

Nombre de pouvoirs : **2**

Nombre de votants : **9**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 24 février 2026,

CONSIDÉRANT les mouvements du personnel et les recrutements en lien avec ces mouvements nécessitant ainsi de mettre à jour le tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de Sassenage ci-dessous,

CONSIDÉRANT que ces postes peuvent être occupés par la voie contractuelle selon la réglementation en vigueur,

Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la collectivité			
	SUPPRESSION	MOTIF	CREATION
1	1 Rédacteur territorial Pal de 1 ^{er} cl Temps complet CCAS	Promotion interne	1 Attaché territorial Temps complet CCAS
2	1 Adjoint administratif Pal de 2 ^{ème} CI Temps complet CCAS	Tableau d'avancement	1 Adjoint administratif Pal de 1 ^{er} CI Temps complet CCAS

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration :

D'ADOPTER les mouvements tels que cités ci-dessus,

D'INSCRIRE au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 012.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADOpte la délibération n°07/2026 relative à l'ajustement des effectifs et emplois.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 6 Mars 2026

Le Président du CCAS,
Michel VENDRA

Délibération n° 07/2026
du 05 mars 2026